



COMPAGNIE DES EXPERTS DE JUSTICE

Près la COUR D'APPEL DE BESANÇON

SESSION DE FORMATION EJ/ETI 3

La responsabilité de l'expert - Obligations en matière d'assurances

Vendredi 13 mars 2026

De 14h00 à 17h30

Visio-conférence

Programme de la formation

Objectifs pédagogiques :

- Comprendre la responsabilité de l'expert : l'obligation générale de conscience, d'objectivité et d'impartialité.
- Pourquoi être assuré : l'expert collabore au service public de la justice. sa responsabilité civile délictuelle ou quasi délictuelle peut être engagée en raison de fautes commises à l'occasion d'une mission ordonnée par une juridiction.
- Mise en cause de la responsabilité de l'expert = pouvoir bénéficier d'une protection

Être capable de :

- Comprendre votre contrat d'assurance :
 - o Le Contrat Groupe
 - o Le Comité paritaire : composition, rôle
 - o Définitions : assurés, activités garanties
 - o La Garantie Subséquente
- Comprendre vos Garanties sur :
 - o La Responsabilité Civile Professionnelle
 - o La Responsabilité Civile Exploitation
 - o Assurance Recours
 - o Assurance Défense et Caution Pénale
 - o Contestations des Honoraires de l'Assuré
 - o Archives et Supports d'Informations
 - o Détérioration et Vols des Objets Confisés
 - o Assurance RC des Dirigeants
 - o Accidents Corporels
 - o Options de garantie - Missions ponctuelles

Public visé - Niveau préalable requis :

- Experts inscrits sur la liste des Experts de Justice près la Cour d'Appel ;
- Experts Traducteurs Interprètes près la Cour d'Appel ;
- Experts inscrits sur la liste probatoire des Experts de Justice près la Cour d'Appel ;
- Pour les candidats experts : avoir déposé un dossier de candidature à la Cour d'Appel.

Les personnes atteintes de handicap souhaitant suivre cette formation sont invitées à nous contacter directement afin d'étudier ensemble les possibilités de suivi de la formation.

Contenu détaillé de la formation

14h00-15h30 Votre Contrat d'assurance – Partie 1

Jean-Claude AMELINE, Sophiassur

- Responsabilité civile et assurance
- La responsabilité civile délictuelle ou quasi délictuelle de l'expert
- La responsabilité civile contractuelle de l'expert
- La prescription des actions en responsabilité civile
- L'assurance

15h30-15h45 Pause

15h45-17h00 Votre Contrat d'assurance – Partie 2

Jean-Claude AMELINE, Sophiassur

- Responsabilité pénale
- Les infractions pénales relatives à des manquements manifestes à la déontologie expertale
- Les atteintes à la personne humaine résultant d'un comportement sanctionné par la loi pénale

17h00-17h30 Conclusion / Débat / Questions-réponses

Jean-Claude AMELINE, Sophiassur

Organisation de la formation

Intervenants :

- M. Jean-Claude AMELINE, fondateur de pouvoir Sophiassur

Moyens pédagogiques et techniques :

- Apports théoriques illustrés par des cas pratiques
- Apports techniques : vidéo projecteur
- Débat : questions / réponses avec la salle
- Remise de supports par voie dématérialisée

Contrôle des connaissances et reconnaissances des acquis :

- Par l'intermédiaire d'un QCM d'évaluation rempli par les participants
- Feuille d'émergence signée à la demi-journée
- Attestation de formation remise aux stagiaires

Durée de la formation : 3,5 heures (0,5 jour)

Coût de la formation :

- | | |
|------------------------------------------|--------|
| - Membres CEJCA, postulants et avocats : | 70 € |
| - Non membres de la Compagnie : | 140 € |
| - Magistrats : | Offert |